

LA GALETTE

LA REVUE SEMAINE DE L'ÉPIPLUETTE D'OR

NUMERO SPECIAL

DATE 17 JANVIER 1972
17.T.167

PRÉPARATION MILITAIRE PARACHUTISTE À L'ÉCOLE.

La préparation militaire parachutiste a pour but d'assurer le recrutement de jeunes gens volontaires aptes à servir dans les troupes aéroportées et de leur donner une formation spécialisée.

Pour être admis à suivre la préparation militaire parachutiste il faut être âgé de 17 ans au moins et avoir été reconnu apte à servir dans les troupes aéroportées par le Centre de Sélection de Tarascon. En outre, il faut obtenir une autorisation écrite du père ou de la mère ou à défaut du tuteur pour les candidats mineurs.

La durée du cycle d'instruction est de 12 semaines et correspond à deux phases :

1. Une phase d'instruction technique dispensée au sol d'une durée de 8 jours.

2. Une phase d'instruction en vol de 4 jours.

Le cycle d'instruction est accompli à l'École de Cours de plusieurs périodes de courte durée.

Les programmes d'instruction au sol comportent :

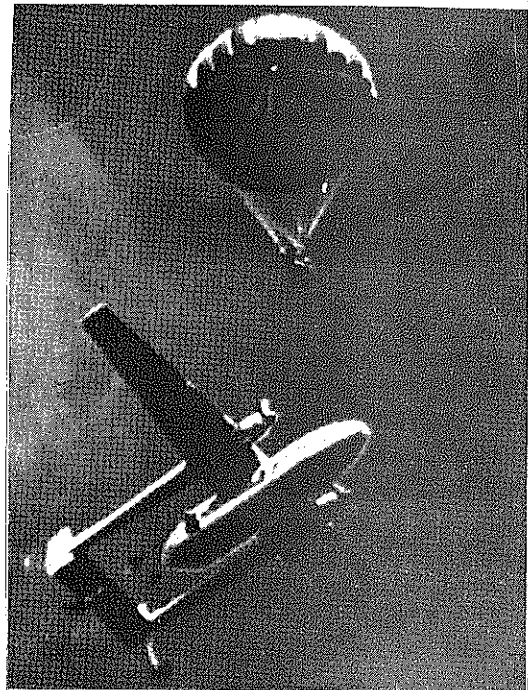
1. Un entraînement physique général et spécialisé.

2. Une instruction technique parachutiste.

Seuls les candidats ayant donné entière satisfaction au cours des séances d'instruction au sol

sont admis à participer à celles qui ont lieu en vol.

L'instruction en vol comporte quatre sauts en parachute à ouverture automatique, effectués à Perpignan ou Montpellier. Les élèves satisfait aux épreuves imposées au sol sont déclarés titulaires du brevet militaire parachutiste.



Ils reçoivent l'insigne métallique de ce brevet, le diplôme correspondant signé du Général Commandant la Division Militaire.

Le brevet prémilitaire est transformé en brevet militaire parachutiste après l'exécution, au cours du service actif de deux sauts supplémentaires.

Le délai de validité du brevet militaire n'est pas limité. Toutefois jusqu'à la date d'incorporation, les titulaires de ce brevet sont tenus d'exécuter un saut supplémentaire. Ce saut est

138



Le brevet prémilitaire confère les avantages suivants :

- Possibilité d'être sélectionné pour un peloton préparatoire E.O.R.
- Perception dès l'incorporation de l'indemnité pour service aérien n° 1.
- Perception après l'obtention du B.M.P. de l'indemnité pour service aérien n° 2.
- Permissions exceptionnelles après l'incorporation.
- Pour les candidats à Saint-Cyr la bonification de 20 points à l'oral du concours.

L'INSTRUCTION PARA A L'ECOLE.

Le parachutisme prémilitaire est dirigé par l'Adjudant-Chef CHAUVON (4020 sauts) assisté de l'Adjudant MODESTO (136 sauts). Ils sont secondés par des aide-moniteurs : les élèves LACLOTTE (29 sauts), REIBESMESTER (26 sauts), LALANNE (10 sauts), GUERY (19 sauts), HERVOUET (19 sauts), DERACHE (20 sauts).

En 1970-1971, 550 sauts ont été effectués par 130 élèves et 102 brevets ont été décernés.

Depuis le début de l'année scolaire 1971-1972, 173 sauts ont été effectués et 29 brevets délivrés aux élèves des 1ère et 3ème Cie. Cinquante élèves de la 2ème Compagnie candidats au brevet participeront à une période d'instruction bloquée du 4 au 9 février 1972.

L'ENCADREMENT DE L'ECOLE.

7 officiers et 5 sous-officiers de l'Ecole sont brevetés parachutistes et totalisent 1232 sauts dont 156 sauts commandés, 114 de nuit, 2 sauts d'opération et 960 sauts O.A. de jour.